

Convention

Réf. Cv-2026-09.020B

FORMATION

TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS

Le 16 septembre 2026

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L. 6353-1 à L. 6353-2 du Code du travail)

Ci-après dénommé le bénéficiaire ou le client

LIP AGENCE BERLAIMONT

26 GRAND RUE
59145 BERLAIMONT

A l'attention de Madame Géraldine LECOMTE

03 27 39 00 90
geraldine.lecomte@groupelip.com

Nom de l'organisme de formation :

F.P.S. Formation Professionnelle et Service

Rue Lisse
59720 LOUVROIL
SIRET : 821 728 664 00011

Représenté par Céline GOURLAND

03 27 64 95 36 - c.gourland@fps-nord.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : « 32 59 09 240 59 »
Auprès du Préfet de la Région Hauts de France

La certification qualité QUALIOP1 a été délivrée à FPS au titre de la catégorie :
ACTIONS DE FORMATION

OBJETS

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée
TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS

Louvroil,
Le 24 juillet 2026

OBJECTIFS

- Savoir identifier et d'évaluer les risques selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.
- Connaître la réglementation concernant le travail en hauteur
- Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle)
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés (EPI)
- Être capable de mettre en œuvre les techniques de sécurité pour le travail en hauteur

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Analyser les risques de travail en hauteur
- Utiliser son harnais pour un travail en hauteur en sécurité et selon le respect de la sécurité
- Mettre en place le balisage adapté

CONTENUS

Voir programme

ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Prérequis :

Maîtriser les savoirs de base (Compréhension de la langue Française, lecture, écriture)

Être âgé de 18 ans minimum

Une fiche d'aptitude médicale mentionnant qu'il n'existe pas de contre-indication pour le travail en hauteur est nécessaire pour l'employeur

Accessibilité de nos formations : Nous accordons une importance primordiale à l'inclusion et à l'accessibilité de nos formations. Nous nous efforçons de les rendre accessibles au plus grand nombre. Pour cela nous vous encourageons à nous informer dès l'inscription de stagiaire :

- De toute difficulté de compréhension de la langue française, de lecture ou d'écriture
- De toute situation de handicap (un référent handicap est disposition au sein de notre centre de formation)
- Toute autre difficulté que vous jugerez utile de nous indiquer.

Ces informations nous permettront de déterminer les aménagements ou dispositions nécessaires à mettre en place lors de votre formation et de l'adapter selon vos besoins.

Durée de validité : A renouveler aussi souvent que nécessaire.

Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

Validation : Attestation de formation remise aux participants et à l'employeur en fin de formation.

Public : Toute personne amenée à travailler en hauteur.

Durée de la formation : 1 journée de 7 heures

Lieux de formation : Dans nos locaux de Louvroil.

Mise à disposition des moyens nécessaires à la formation par nos soins.

Dates et horaires de la formation :

Le 16 septembre 2026 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Liste des stagiaires à inscrire à la session indiquée :

Nous attirons votre attention sur l'importance des informations à compléter :

Indiquer un simple N.C. si aucun besoin spécifique n'est à relever

NOM	PRENOM	N° sécurité sociale	Besoin spécifique (*)	Adaptations ou compensation à mettre en place pour le stagiaire (**)
DAUTEL	JOHNNY			

(*1) Sur la formation en elle-même ; Complément, module complémentaire, adaptation de la formation au besoin

(*2) Adaptation de la formation au stagiaire selon difficultés connues

Merci de nous transmettre une copie de sa fiche d'aptitude médicale.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Prix pour la formation aux conditions et dates indiquées précédemment.

T.V.A. en sus au taux de 20%.

Formation dans nos locaux :

160€ H.T. / stagiaire

Conditions de paiement :

Totalité du prix T.T.C. à réception de facture. Tout retard de paiement, ou défaut de paiement, entrainera de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire l'exigibilité d'indemnités de retard équivalentes à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur (le taux sera appliqué sur le montant HT de la somme restant due), ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement

FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Quel que soit le lieu de la formation, chaque stagiaire doit disposer, pour toute la durée de la formation, de ses équipements de protection individuelle (EPI), conformément à la liste précisée dans la convocation.

Il est recommandé que les stagiaires utilisent leur propre matériel. Toutefois, FPS peut, le cas échéant, mettre des EPI à disposition. Tout matériel prêté devra être rendu en fin de formation.

Tout équipement non restitué ou détérioré sera facturé.

OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES

FPS s'engage à respecter les règles de la déontologie professionnelle, notamment en matière de confidentialité des informations communiquées par l'entreprise cliente et dont la divulgation pourrait lui être préjudiciable.

Le client s'engage à veiller à la bonne foi, à l'assiduité et à la diligence des collaborateurs participant à la formation.

CONDITIONS

I. MOYENS PERMETTANT DE JUSTIFIER LA REALISATION ET LES RESULTATS DE L'ACTION DE FORMATION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par des feuilles de présence émargées par demi-journée, ainsi que par les évaluations réalisées. L'appréciation des résultats repose sur la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation adaptée à la formation, comprenant notamment une évaluation continue, des exercices et/ou mises en situation, ainsi qu'une évaluation des acquis en fin de formation. Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition des connaissances et/ou gestes professionnels constituant l'objectif de la formation.

II. DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION

En application de l'article L. 6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

III. DELAI DE RETRACTATION

À compter de la date de signature du présent contrat, l'entreprise dispose d'un délai de 7 jour calendaire pour se rétracter. La rétractation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne sera due en cas de rétractation dans ce délai.

IV. NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

FPS se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session et s'engage dans ce cas à en informer l'entreprise cliente dans les délais les plus brefs.

Sauf indication contraire figurant au paragraphe « dispositions financières » les conditions d'annulation à l'initiative du client sont les suivantes :

- Sans frais si l'annulation est notifiée au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation ;
- Entre 10 jours et 72 heures avant le début de la formation : facturation de 30 % du montant total ;
- Moins de 72 heures avant le début de la formation : facturation de la totalité de la prestation.

Les sommes facturées à titre de dédommagement ne constituent pas des frais de formation et ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO.

V. FORMATIONS REALISEES CHEZ LE CLIENT

Dans le cas d'une formation réalisée dans les locaux du client, celui-ci s'engage à mettre à disposition les moyens matériels, humains et les conditions nécessaires à son bon déroulement, tels que définis dans la convention ou le programme de formation. À défaut, et si l'organisme de formation constate que les conditions requises ne sont pas réunies pour assurer la formation dans des conditions pédagogiques et réglementaires conformes, la prestation sera considérée comme due et facturée dans son intégralité. Les sommes facturées à titre de dédommagement ne constituent pas des frais de formation et ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO.

VI. CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Valenciennes sera seul compétent pour régler le litige.

SIGNATURES

Pour l'entreprise

Date, Signature et cachet

Pour l'organisme de formation

Céline GOURLAND

Signature et cachet



Formation Professionnelle et Services

14Bis rue Lisse - 59720 Louvroil

03 27 64 95 36

R.C.S. Valenciennes 821 728 664 00011